



Constats du module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

VUE D'ENSEMBLE

L'égalité hommes-femmes est l'un des « facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, hommes, femmes et enfants ».

(Programme d'action d'Accra, 2008)

Les pays et les donateurs se sont engagés à rendre l'aide et le développement plus efficaces à Paris et à Accra¹. **Dans quelle mesure les questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes ont-elles été associées à ces efforts ?** Le module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été une occasion de trouver quelques-unes des réponses à cette question, en mesurant l'appropriation de l'égalité hommes-femmes, les résultats de l'égalité hommes-femmes, et la responsabilité mutuelle en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes.

Appropriation de l'égalité hommes-femmes

Les considérations d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes sont relativement bien intégrées dans les stratégies nationales de développement des pays. L'approche la plus utilisée est l'intégration (« mainstreaming ») de l'égalité hommes-femmes aux stratégies nationales, le plus souvent dans les domaines du développement social ou humain. Cette approche implique une certaine appropriation de la question de l'égalité hommes-femmes par le pays. Mais par ailleurs, ni les pays ni les donateurs n'ajustent les ressources affectées à l'égalité hommes-femmes à leurs politiques et à leurs engagements, ce qui entrave la mise en application.

Vingt-quatre des 78 pays qui ont participé à l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont choisi de répondre également au module pilote sur l'égalité hommes-femmes de l'enquête :

l'Albanie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, l'Égypte, l'Équateur, le Gabon, le Honduras, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Maroc, la Moldavie, le Mozambique, le Népal, le Niger, le Pérou, la République démocratique du Congo, la République dominicaine, le Rwanda, le Togo et la Zambie.

« Les services chargés de l'égalité hommes-femmes au sein des ministères sont synonymes d'efforts maximum et de budgets minimum ».

(Honduras)

Le module sur l'égalité hommes-femmes comprend trois indicateurs. Chacun de ces indicateurs est lié à l'un des 12 indicateurs de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :

1. Appropriation : l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes font systématiquement partie des stratégies nationales de développement (lié à l'indicateur 1 de la Déclaration de Paris, appropriation)
2. Résultats : les données sont ventilées par sexe (lié à l'indicateur 11 de la Déclaration de Paris, résultats)
3. Responsabilité mutuelle en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (lié à l'indicateur 12 de la Déclaration de Paris, responsabilité mutuelle)

1. Par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008).

Résultats en matière d'égalité hommes-femmes

Les données ventilées par sexe sont rarement collectées ou utilisées par les pays. Quand des données ventilées sont disponibles, elles le sont dans les secteurs de la santé et de l'éducation et quasiment jamais dans les secteurs de l'économie. En même temps, les exemples de plusieurs pays montrent que lorsque les données ventilées par sexe sont utilisées pour prendre des décisions, cela entraîne une focalisation et des budgets accrus en faveur de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes. **Quand un suivi des résultats de l'égalité hommes-femmes est effectué, les ressources suivent.**

Les donateurs sont très susceptibles d'utiliser, au moins en partie, des données ventilées par sexe lors du processus de décision lorsque des données de ce type sont disponibles.

Des indicateurs de résultats sexospécifiques sont également nécessaires pour mesurer les résultats de l'égalité hommes-femmes. Pour cette raison, une initiative internationale est lancée lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan pour identifier et utiliser une liste harmonisée d'environ 15 indicateurs de résultats sexospécifiques dans les secteurs de l'Éducation, de l'Emploi et de la Création d'entreprise.

Responsabilité s'agissant de l'égalité hommes-femmes

Dans environ la moitié des pays où un dialogue élargi a lieu², les questions relatives à l'égalité hommes-femmes sont abordées lors des débats. En même temps, **plusieurs pays demandent un cadre de reddition de comptes plus solide pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.** Par exemple, la Zambie argumente que les donateurs ne sont pas tenus de rendre des comptes en ce qui concerne les performances des programmes en faveur de l'égalité hommes-femmes qu'ils soutiennent, mais que « les mauvaises performances sont toujours expliquées par de mauvais systèmes nationaux ».

L'égalité hommes-femmes dans les pays fragiles et en conflit

Quatre des pays qui ont testé le module ont également participé à l'Enquête 2011 sur les *Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires* : le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo et le Togo. Dans les situations de fragilité, **les donateurs et les pays doivent reconnaître le fait que l'égalité hommes-femmes et la protection des femmes sont des moyens de soutenir la paix et le renforcement de l'État**, et non des objectifs concurrents.

Une proposition pour le chemin qui reste à parcourir

Un grand nombre des 24 pays qui ont testé le module sur l'égalité hommes-femmes demandent un suivi obligatoire de la façon dont l'égalité hommes-femmes est abordée dans les efforts pour rendre l'aide et le développement plus efficaces, après le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en 2011. **Tout cadre de suivi de l'efficacité de l'aide et du développement après Busan devra intégrer pleinement la dimension de l'égalité hommes-femmes dans les principaux indicateurs de suivi.**

Au Cameroun, l'analyse d'une enquête sur les conditions de vie des femmes et des hommes a conduit à la mise en application d'un projet anti-pauvreté ciblant spécifiquement les femmes.

Pour plus d'informations, voir *Constats du module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, consultable à l'adresse www.oecd.org/cad/genre

2. D'après l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.